

Comité de Spéléologie du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon

Espace départemental des Sports
28, rue Julien - 69003 LYON



Réunion du conseil d'administration du mardi 18 septembre 2018

Présents membres du conseil d'administration : Frédéric Delègue (Vulcain), Jacques Romestan (SCV), Guy Lamure (Tritons), Arnaud Poujade (GSDy), Daniel Simonetti (Plutons), Sébastien Bouchard (Troglodytes).

Membres du conseil d'administration excusés : Antoine Aigueperse et Christophe Ferry (Vulcain), Catherine Bouvard (SCV), Thomas Bonnand (GSDy), Yvan Robin (GUS).

Autres membres présents : Bernard Wolf (Cavernicoles), Cécile Perrin (SCV), Bernard Lips (Vulcain), Alain Avenel, Hélène Mathias et Thibaut Garapon (Troglodytes).

Autres membres excusés : Romain Roure (Vulcain), Vincent Lacombe (Dolomites)

Début de la réunion au CDOS – 28 rue Julien / 69003 Lyon : 20h25

JNSC d'automne 2018

Elles seront organisées les 6 et 7 octobre 2018. Deux sorties sont proposées :

- **Spéléologie** : La manifestation sera de nouveau organisée à la grotte du Crochet sur le weekend. Elle est inscrite sur le site des JNSC : <https://jnsc.ffspeleo.fr/programme/>

Elle est également inscrite sur le site internet de la mairie de Torcieu : <https://torcieu.fr/> ainsi que sur le site de l'office du tourisme de la vallée de l'Albarine de St Rambert en Bugey : <http://www.tourisme-albarine.com/Journees-nationales-de-la-speleologie-r25.html?id=885082>

A cette occasion, l'office de tourisme installera un stand avec un petit chapiteau à côté du barnum du CDS le dimanche de 9 h à 12 h afin de faire la promotion du territoire auprès des visiteurs.

La cavité sera équipée par le club des Troglodytes, avec leur matériel collectif, en soirée dans la semaine qui précède les JNSC. 4 voies seront équipées dans le P7 (de la même manière qu'en 2017) :

- 1 voie avec une déviation, réservée aux cadres et à quelques initiés ayant déjà une expérience,
- 1 voie au droit de la remontée permettant d'accéder au Crochet Sup-sup, réservée aux initiés adultes,
- 2 voies équipées de poulies-bloqueurs permettant de faire descendre la majorité des participants.

Une main courante sera équipée sur la vire permettant l'accès à la grande salle. Une corde barrera la fin du parcours dans la rivière au sommet du P12.

Le CDS 01 nous a informés fin août de la présence d'une « tonche » sur la main courante d'accès au P7, le CDS 69 procèdera à son remplacement lors de l'équipement de la cavité.

Le matériel d'initiation sera mis à disposition par le CDS 69 et les clubs des Troglodytes, SCV et Vulcain. Les baudriers seront mis avant d'entrer sous terre avec tout le matériel d'initiation afin d'éviter des mélanges de matériels et de simplifier le rangement.

Les tee-shirts du CDS seront proposés à la vente. Des médailles « 1^{ère} Chauve-Souris » seront également proposées à la vente au prix de 5 € pour les enfants, le CDS se rapprochera rapidement de la FFS pour passer une commande de 50 unités.

A la date de la réunion, 26 personnes se sont inscrites pour samedi et 22 personnes pour dimanche.

- **Canyon** : Le canyon du Versoud sera proposé dimanche pour un groupe de 6 personnes encadré par Sébastien Bouchard. La sortie est inscrite également sur le site des JNSC : <https://jnsc.ffspeleo.fr/programme/>

A la date de la réunion, aucune personne ne s'est inscrite.

Voici le lien Doodle pour s'inscrire aux JNSC en tant que cadre : <https://doodle.com/poll/eppx6ym6eiynk445>

La commune de Torcieu nous a réservé la petite salle des fêtes samedi soir. Le CDS 69 prendra en charge l'apéritif, le repas du samedi soir et le petit déjeuner dimanche matin.

Gestion de la remorque du CDS

La dernière version (v2) de la proposition de fiche d'utilisation de la remorque du CDS 69 est validée par le Conseil d'Administration. Il sera précisé les points (non exhaustifs) à contrôler sur la remorque avant utilisation.

Hors réunion : Il a été possible de récupérer sur internet (nous ne pensons pas toujours à le faire), la notice d'utilisation du modèle de la remorque du CDS ; elle est jointe à la fiche.

La version finale de la fiche est en annexe du présent compte-rendu et elle sera mise en ligne sur le site internet du CDS69.

Etude des différents modes d'élections des membres du CA du CDS 69

Les statuts du CDS 69 votés en 2016 ont défini le mode d'élection des membres du CA par binôme (1 femme et 1 homme), identique à celui de la FFS. La prochaine AG du CDS 69 en 2019, devra modifier les statuts afin qu'un nouveau mode d'élection s'applique pour les élections du CA en 2020. Les CDS et les CSR n'ont plus l'obligation de respecter le mode d'élection choisi par la FFS.

La proportion d'adhérents du genre minoritaire au CDS 69 est supérieure à 25 % et en application du Code du sport, sa représentation doit être de 40 %.

Le CA proposera d'ici fin 2018 différents modes d'élection qui seront présentés lors de la prochaine AG du CDS début 2019.

Interclubs du CDS 69

Plongée du Creux Mutin : L'interclub a été organisé le week end du 25-26 août 2018. Il a rassemblé près de 20 personnes. Un premier portage des bouteilles jusqu'au 1^{er} siphon s'est déroulé le 25 août avec 10 personnes (1 kit/personne). Les 3 plongeurs ont effectué leur sortie le 26 août. Stéphane Lips a fait demi-tour dans le siphon 5 à – 30 m de profondeur avec 168 m de développement, sa combinaison était trop fine et la profondeur importante du siphon 5 n'avait pas été anticipée (les siphons précédents sont profonds seulement de quelques mètres). Cédric Lacharmoise et Vincent Lignier ont relevé la topographie inter-siphons 4 et 5.

6 personnes ont rejoint les plongeurs pour remonter tous les kits (soit 11 kits/9 personnes).

Le GUS a mis à disposition du CDS le gîte de Chosaz pour l'hébergement.

Une nouvelle plongée sera organisée en 2019 afin de poursuivre les explorations.

Désobstruction au golet Drugan : Cette cavité est en cours d'exploration par le GUS et un interclub informel s'est mis en place le 8 septembre 2018 entre 11 personnes du CDS 69 et 6 personnes du CDS 01 pour retirer les matériaux vers l'extérieur et permettre ainsi de pouvoir poursuivre la désobstruction.

Cette cavité permettra de rejoindre la cavité de Sous Sangles après le 1^{er} siphon.

Grotte de la Serve : Elle est située sur la commune de Vernas (Isère), non loin des grottes de la Balme. Bernard Lips donne l'information concernant la réouverture en 2018 de la grotte de la Serve. La cavité était fermée par une épaisse porte en fer dont la clef avait été perdue. Une ouverture a été effectuée dans le mur en béton à côté de la porte, la serrure a été changée et des barreaux ont été installés dans l'ouverture du mur. Des visites devront être organisées en 2019 afin de vérifier si la ré-ouverture de la cavité a favorisé la venue de chauve-souris.

La cavité développe sur 90 m, avec une galerie principale, et se termine sur un siphon plongé par Stéphane Lips avec arrêt sur étroiture mais cette dernière pourrait être désobstruée, elle est constituée de matériaux graveleux.

De nouvelles sorties seront effectuées en 2019 et le CDS 69 pourrait participer.

CR Sport en Fête – dimanche 9 septembre 2018 à Mornant

La manifestation Sport en Fête, organisée par le département, s'est déroulée le dimanche 9 septembre à Mornant, dans le parc de la COPAMO (route de Saint Laurent d'Agny).

Le CDS 69 a mis en place un atelier avec une montée et une descente sur cordes dans un arbre. La hauteur était de 8 m environ. Une échelle avait été installée également sur la montée. Nous étions placés à côté de l'atelier du comité Montagne et Escalade. Un brevet d'Etat de ce comité a encadré les deux ateliers.

Frederic Delègue a équipé l'atelier vendredi 7 septembre en fin d'après-midi, et cela a pris du temps (moins que l'atelier du comité d'escalade qui a nécessité 4 heures d'installation).

Hélène Mathias, Stéphane Kanschine, Cédric Lacharmoise et Frédéric Delègue ont encadré la manifestation de 9 h 30 à 17 h 30. Il y avait peu de monde d'une manière générale sur la manifestation, ce qui a permis de ne pas être trop sollicité sur l'atelier. Du fait de la configuration de l'atelier (montée et descentes sur cordes sur 8 m de hauteur), le passage des personnes (enfants en grande majorité) a pris du temps, et nous n'étions pas assez nombreux pour encadrer l'atelier dans de bonnes conditions.

Il était peut être possible d'équiper et d'encadrer l'atelier différemment, ce qui aurait peut-être permis de limiter le nombre d'encadrants mais il aurait été difficile de montrer au public les techniques de spéléologie.

Le département souhaite proposer de nouveau cette manifestation en 2019 à Mornant, nous étudierons alors différentes possibilités d'équipement de l'atelier. Toutefois, il sera nécessaire que l'atelier soit équipé par une équipe de 2 personnes pour une plus grande efficacité.

Candidature au poste de trésorier du CDS 69 : Catherine occupe le poste de la trésorerie depuis la dernière AG du CDS (janvier 2018). Elle a informé le bureau qu'elle mettra fin à son mandat lors de la prochaine AG du CDS en 2019. Elle démissionnera également de son poste du CA.

Un appel à candidature est donc lancé pour occuper les postes au CA et de trésorier à partir de l'AG de 2019.

Il est rappelé que le bureau du CDS 69 doit être composé obligatoirement du président, du secrétaire et du trésorier.

Dans l'éventualité où le poste de trésorier ne serait pas pourvu, le président et le secrétaire n'assumeront pas la gestion de la trésorerie avec toutes les conséquences induites (suppression des réunions du Conseil d'Administration du CDS, non réalisation des actions du CDS de l'année 2019,.....) ; seules les demandes de subventions auprès des organismes seront assurées.

Questions diverses

Point avancement préparation du congrès UIS 2021 – Lyon :

Le comité d'organisation informel mis en place au CDS 69 s'est réuni le jeudi 13 septembre. Les points suivants ont été discutés :

- Organisation du camping,
- Spéléo-bar sous chapiteau,
- Utilisation du gymnase Colette Besson,
- Création d'un organigramme (qui fait quoi, quand,),
- Organisation du camp pré-congrès dans le massif du Folly (Haute Savoie),
- Organisation de visites touristiques de Lyon,
- Organisation de la gestion des déchets,
-

La prochaine réunion sera fixée en fonction de l'avancement des différents points précisés ci-avant et des décisions du COPIL national.

Fonctionnement de l'EDSC et évolution pour l'année scolaire 2018/2019

L'EDSC n'a pas fonctionné pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Groupe Spéléo de Dardilly (GSDy) a effectué des sorties spécifiques avec des jeunes au printemps et l'été dernier. Ces sorties ont été organisées selon les prescriptions définies dans la convention passée entre le CDS 69 et la FFS.

Cinq jeunes seront inscrits à l'EDSC au titre de l'année scolaire 2017-2018 de manière rétroactive, la convention entre le CDS et la FFS est toujours active.

Le GSDy souhaite poursuivre les sorties avec des jeunes pour l'année scolaire 2018-2019, ils seront inscrits à l'EDSC. Fred et Arnaud définiront plus précisément les modalités d'organisation administrative de l'EDSC mais le principe de fonctionnement est désormais le suivant : Arnaud gèrera l'organisation pratique de l'EDSC et il encadrera les sorties dans le cadre de son activité professionnelle. Le matériel de l'EDSC acquis par le CDS sera mis à sa disposition.

Point actualités du SSF 69

La lettre d'info n°16 a été diffusée fin juin.

Courant du mois de juin, 2 plongeurs du SSF 69 ont été réquisitionnés pour une opération sous réquisition judiciaire se déroulant dans les Pyrénées Orientales (Font Estramar). Un autre plongeur du Rhône a été pressenti pour le secours en Thaïlande.

Fin juin, la préfecture nous a transmis une nouvelle version de la convention d'assistance départementale. Après relecture et en concertation avec le SSF national, nous avons décidé de ne pas la signer en l'état. Un courrier expliquant les raisons a été envoyé à la Préfecture. Si pas de réponse ce courrier avant la fin septembre, nous allons redemander au SSF national d'intervenir auprès de la DGSCGC. D'autre part, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à notre courrier, malgré relance, du 5 mai relatif au financement du SSF 69.

Le 15 septembre, 4 sauveteurs du SSF69 ont participé au barnum du SSF74.

Suite à la signature, d'un protocole opérationnel au niveau national entre la Gendarmerie et la FFS, nous allons solliciter une rencontre avec Centre Opérationnel de la Gendarmerie.

Pour rappel, le stage gestion des secours souterrains organisé par le SSF national, se déroulera du 1^{er} au 4 novembre à Saint Martin en haut (chez nous !). Le SSF 69 est en charge de la logistique. Nous avons besoin d'une aux deux personnes pour nous aider pendant les 4 jours. Possibilité de venir à la journée. Si vous êtes intéressés, ne pas hésiter à vous manifester.

Actions du SSF 69 à venir :

- 15 au 19 Octobre : Semaine de formation organisée par la 3SI. 5 places sont réservées pour les personnes renforts du SSF69 soit uniquement 15 personnes parmi tous les sauveteurs.
- 21 et 22 Octobre : Le SSF26 organise un barnum sur les hauts plateaux du Vercors. Dans une 1^{ère} phase du secours, il faudra identifier dans quelles cavités se trouve la victime. Une grosse phase de recherche sera menée avec la gendarmerie et une équipe cynophile. Une fois localisée, la victime devra être évacuée vers la surface.
- 1^{er} au 4 novembre : Stage National Gestion des secours à Saint Martin en Haut (69).
- Début novembre : Journée Assistance Victime en préparation.

Plan de gestion de la mine du Verdy : Un nouveau plan de gestion de la mine du Verdy est en cours d'élaboration par la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) pour 2019-2023. Un résumé a été présenté lors du précédent conseil d'administration.

Deux points du nouveau plan de gestion peuvent concerner le CDS 69 :

- Suivi de la biodiversité de la réserve : Des actions sont programmées pour assurer le suivi de l'entomofaune des galeries (ou faune cavernicole) ;
- Entretien lié à la sécurité du site : Des actions sont programmées concernant la résorption des éboulements, l'entretien du matériel de progression (remplacement des cordes et de certains points d'ancrage) ;

Le CDS 69 peut apporter son aide à la FRAPNA dans ce domaine. Thibaut Garapon et Fred Delègue se rapprocheront de l'association pour évoquer ces points et voir la suite possible à donner.

Rhône d'Or 2018 : Le département décernera les Rhône d'Or, récompenses à destination du monde associatif sportif, le 22 novembre à Brignais. Le Conseil d'Administration propose la candidature de Jean-Philippe Grandcolas en tant que dirigeant bénévole du club des Tritons.

Inventaire biologique des souterrains de Lyon : Josiane Lips effectue depuis le printemps dernier des sorties mensuelles avec le service « galerie » de la Métropole de Lyon dans l'objectif d'effectuer un inventaire biologique des souterrains de Lyon. Ces sorties durent une 1/2 journée avec 3 à 5 participants.

Subventions aux associations :

Le club des Troglodytes a vu sa demande de subventions auprès du CNDS rejetée. Le club Vulcain et le CDS 69 attendent courant octobre une réponse.

Jacques Romestan précise que les associations sportives peuvent demander des subventions auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et du Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA), mais c'est trop tard pour 2018.

Liens à suivre pour l'année 2019 :

<https://www.associations.gouv.fr/aapFDVA.html#Auvergne-Rhone-Alpes>

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/131/289-aide-regionale-a-l-equipement-des-clubs-sportifs-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

CR du stage perfectionnement spéléo 2018 :

Compte-rendu du stage perfectionnement spéléo 2018 du CDS 69 : Le CR est accessible par le lien suivant : <http://www.csr-rhonealpes.fr/cds69/stage-perf-speleo-2018-une-histoire-de-famille/>

Pour rappel, c'était le 4^{ème} et dernier stage organisé par Hélène et Romain.

Fin de la réunion à 23 h 00.

Annexe au compte –rendu :

- Modalités d'utilisation de la remorque du CDS 69 (fiche et notice constructeur).



**Comité de spéléologie du département du
Rhône et de la Métropole de Lyon**
Espace Départemental des Sports
8 bis rue Louis Thévenet 69004 Lyon

Modalités d'utilisation de la remorque du CDS 69

Cette fiche a pour objectif de définir les modalités d'utilisation de la remorque du CDS 69, par les adhérents du comité et de définir les responsabilités de chacune des parties présentées ci-après :

- Le Comité de spéléologie du département du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDS 69) : propriétaire de la remorque,
- Adhérent au CDS 69 et licencié à la Fédération Française de Spéléologie (FFS) : utilisateur de la remorque.

Préambule

Chaque adhérent du comité est susceptible d'utiliser la remorque dans le cadre des actions du CDS 69 ou de celles de son club (adhérent au CDS 69)

Marque : ERDE

Modèle : 121

La remorque est recouverte d'un capot résine avec barres de toit.

Son Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est de 450 kg.

La remorque n'est pas immatriculée.

Elle est stockée dans l'espace alloué au CDS 69 par la Fédération Française de Spéléologie, dans les sous-sols de ses locaux, situés rue Marc Antoine Petit – 69002 LYON.

Modalités d'utilisation de la remorque

L'utilisation de la remorque par un adhérent est soumise à une autorisation accordée, sous la forme d'un courriel ou équivalent (hormis les SMS), par un membre du bureau du CDS 69.

Le CDS 69 met à disposition la remorque en état de bon fonctionnement, mais il ne peut pas garantir la présence éventuelle d'un défaut caché, non visible à l'œil nu.

Le CDS 69 a l'obligation de l'entretien de la remorque.

Le CDS 69 peut refuser toute demande d'utilisation de la remorque s'il estime qu'elle n'est pas en état.

L'utilisateur avertit son assurance personnelle des dates d'utilisation de la remorque.

L'utilisateur doit vérifier que le PTAC de la remorque n'est pas dépassé avant toute utilisation. En cas de doute, il peut refuser de prendre la remorque ou exiger de décharger une partie du contenu.

L'utilisateur effectue une inspection visuelle de la remorque et s'assure de son bon état avant toute utilisation.

L'utilisateur prend connaissance de la notice ou du manuel d'utilisation de la remorque joint à la présente fiche et vérifie les points suivants (non exhaustifs) :

- Pression des pneumatiques (dimensions 480/400 – 8) à 2,5 bars,
- Resserrage des écrous (roues, essieu, tête d'attache, flèche, garde-boue),
- Fonctionnement des branchements électriques,
- Autres.

L'assurance de la remorque entre dans la catégorie « assurance d'un véhicule terrestre à moteur » et relève de la responsabilité de l'utilisateur.

L'utilisateur doit mettre à l'arrière de la remorque la plaque d'immatriculation de son véhicule.

Un état des lieux de la remorque est effectué par l'utilisateur et le CDS 69 lors de sa remise dans les sous-sols de la FFS. L'utilisateur informe le CDS 69 de toute anomalie éventuellement constatée lors de son utilisation.

Domages causés à un tiers

Remorque tractée (en roulant) : L'assurance du véhicule tracteur couvre les dommages (matériels et corporels) causés à un tiers par la remorque.

Remorque non tractée (à l'arrêt) : l'assurance de l'utilisateur, au titre de son contrat responsabilité civile, couvre les dommages causés à un tiers par la remorque.

Contenu de la remorque

Le CDS 69 n'a pas souscrit d'assurance spécifique auprès de la FFS en cas de dégradation ou de vol du contenu de la remorque lorsque cette dernière est en stationnement.

L'assurance du véhicule tracteur ne peut pas assurer le contenu de la remorque, quelle que soit la situation rencontrée.

L'utilisateur devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout vol ou toute dégradation du contenu de la remorque (en roulant et à l'arrêt).


Pièce jointe : Notice ou manuel d'utilisation de la remorque



A LIRE AVANT ASSEMBLAGE ET UTILISATION**Garantie Constructeur**

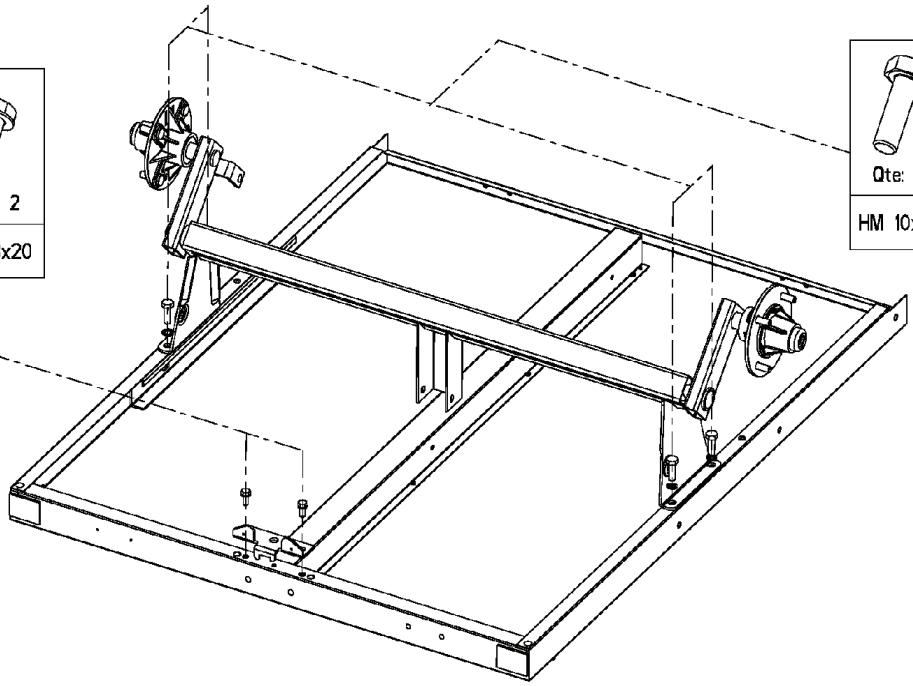
La Garantie Constructeur s'applique sur les seules pièces défectueuses dans les conditions normales d'utilisation. Elle est d'un an à compter de la date d'achat. Si une pièce est défectueuse, elle doit être retournée à ERDÉ S.A. avec la preuve d'achat après accord explicite de ERDÉ. Aucun retour non autorisé ne sera accepté. Les frais de port retour sont à la charge du client. En cas d'expertise, des frais d'expertise de 200 € seront facturés au client. Ils seront remboursés si la Garantie Constructeur se trouve engagée.

NOTICE DE MONTAGE ET D'UTILISATION**REMORQUES ERDÉ - MODÈLES****▪ ERDÉ 122.1****Equipements disponibles en option****BACHE PLATE****BACHE HAUTE****BARRES PORTE TOUT****ANTIVOL DE TETE D'ATTACHE****ROUE DE SECOURS**
Avec ou sans support**Roue jockey relevable**
Ou télescopique

1


Qty: 2
HM 8x20




	
Qty: 4	Qty: 4
HM 10x25	∅ 10

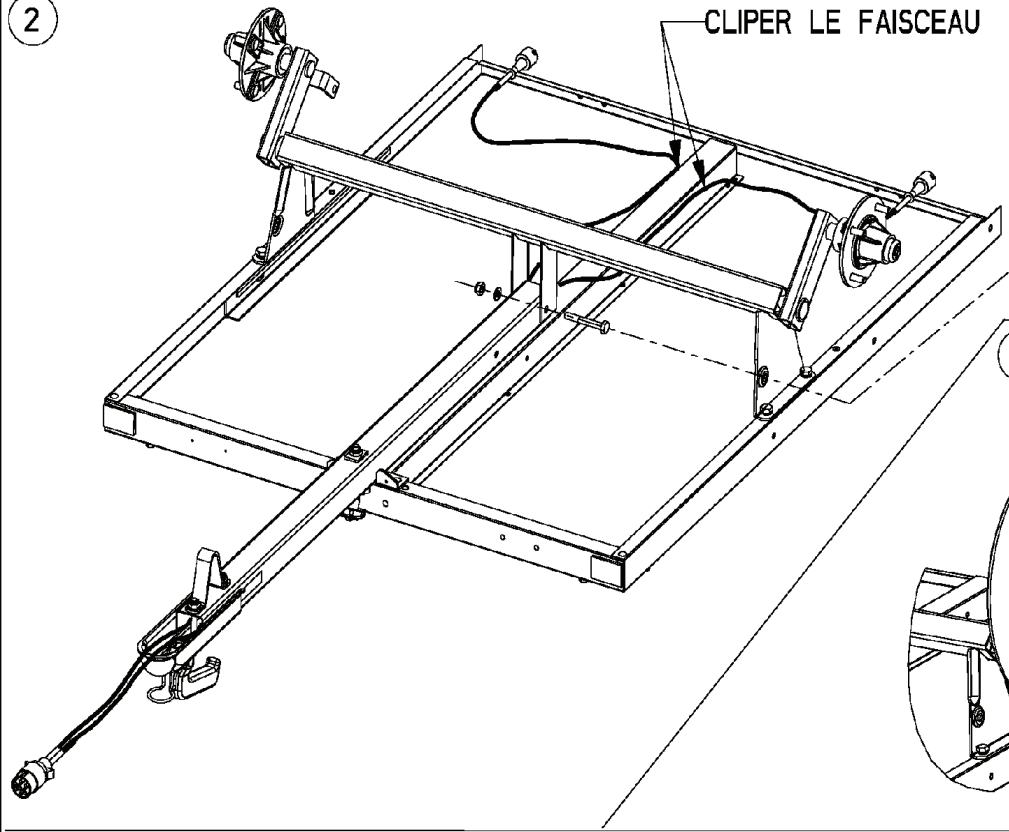


2

CLIPER LE FAISCEAU


PREMONTE SUR TIMON

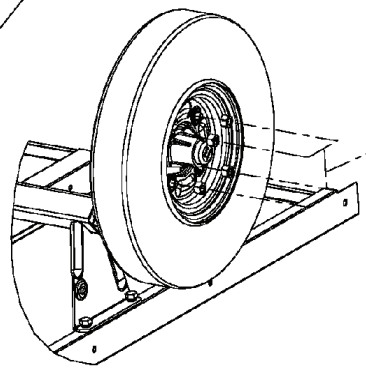
		
Qty: 1	Qty: 1	Qty: 1
HM 10x70	∅ 10	FR HM10



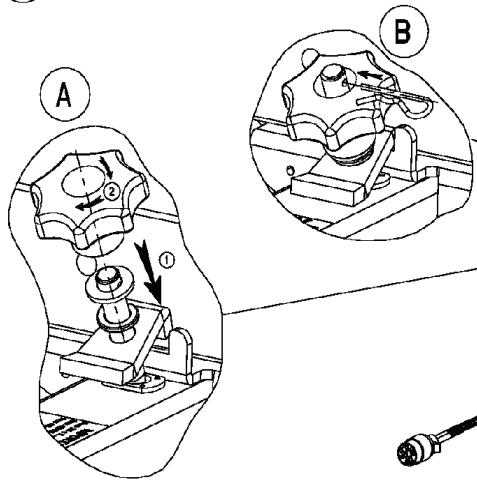
3

FACE BOMBEE CONTRE LA JANTE

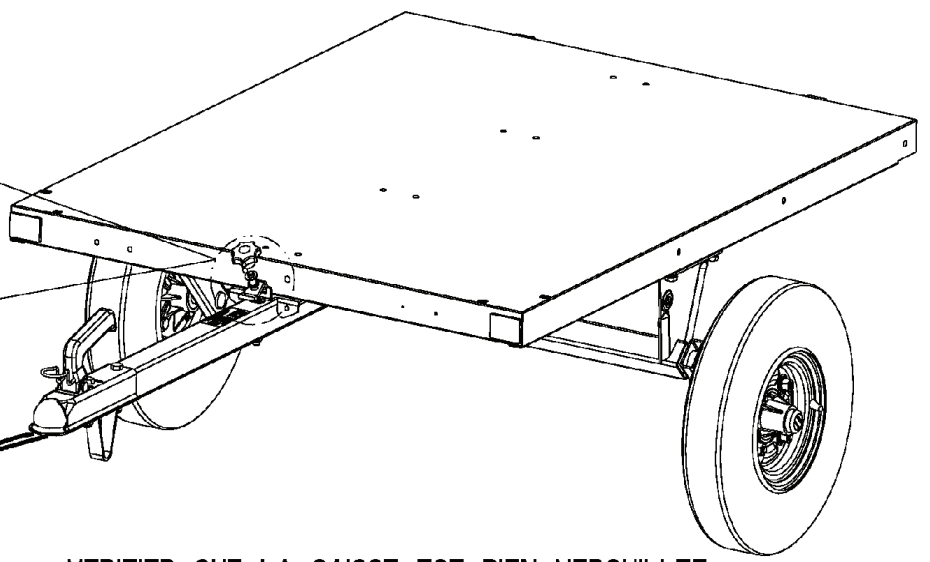

Qty: 8
ECROU DE ROUE



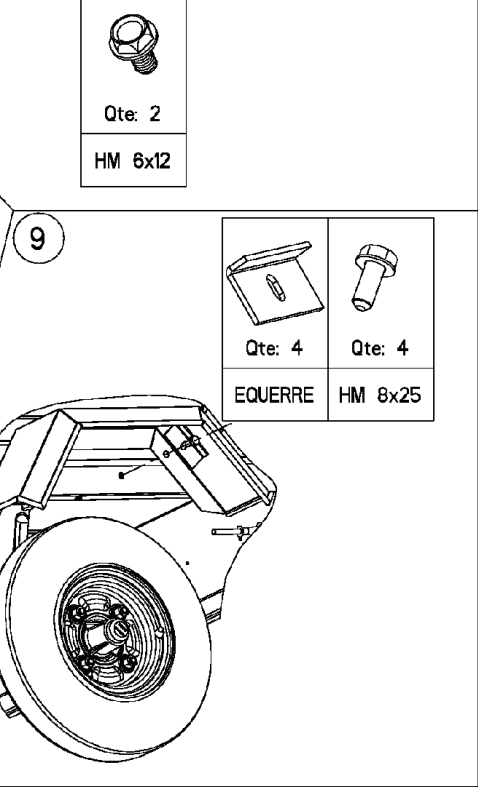
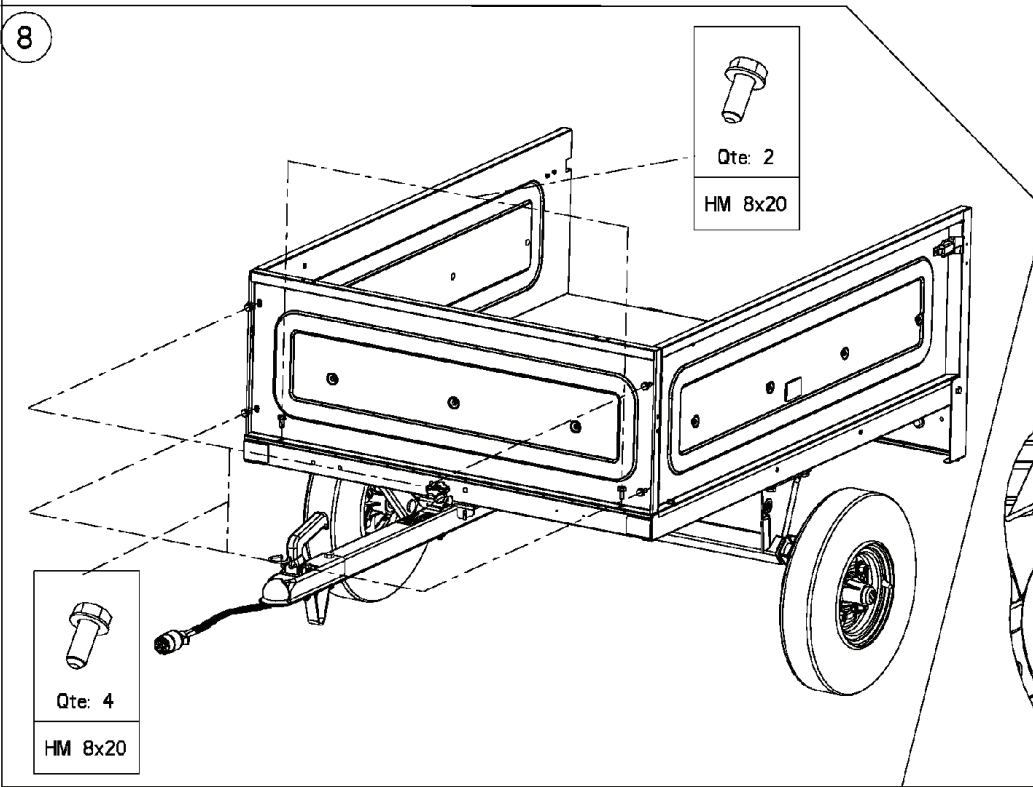
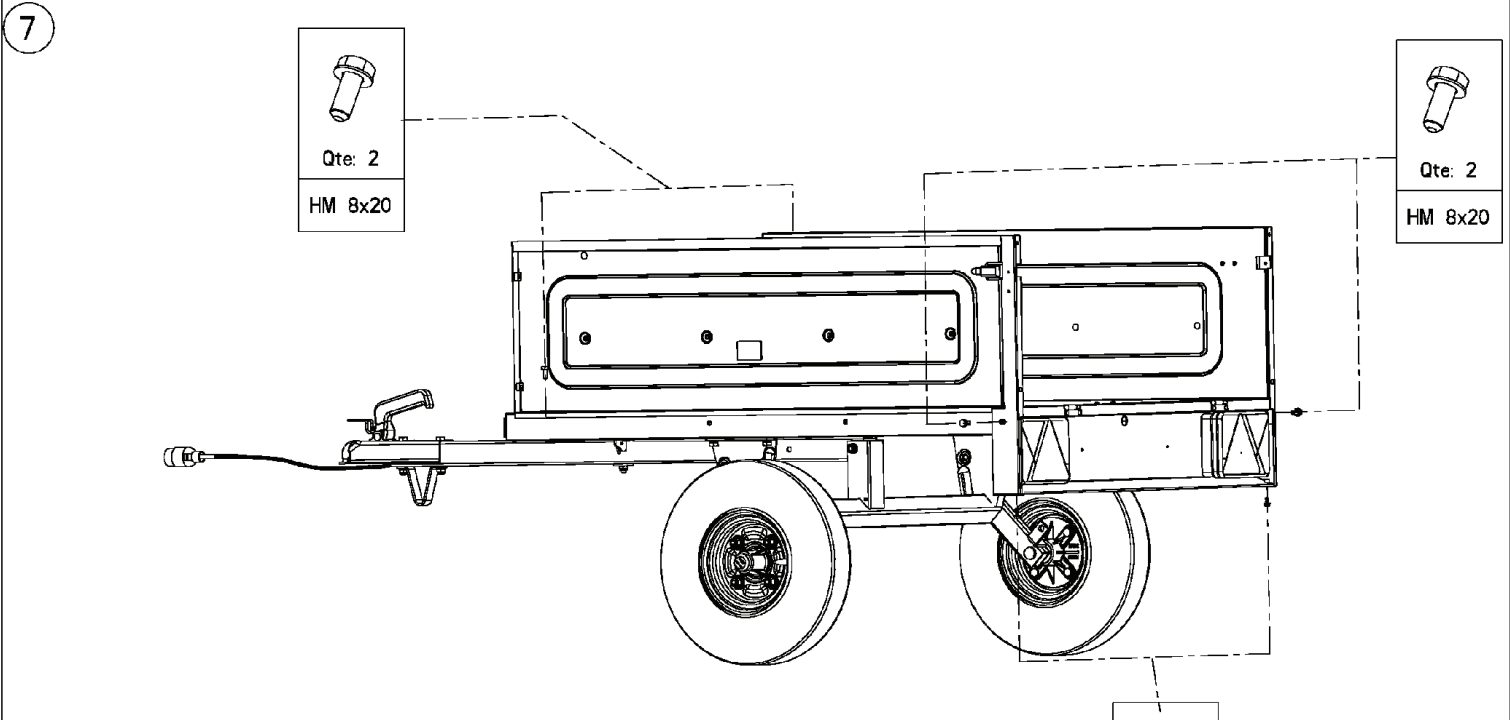
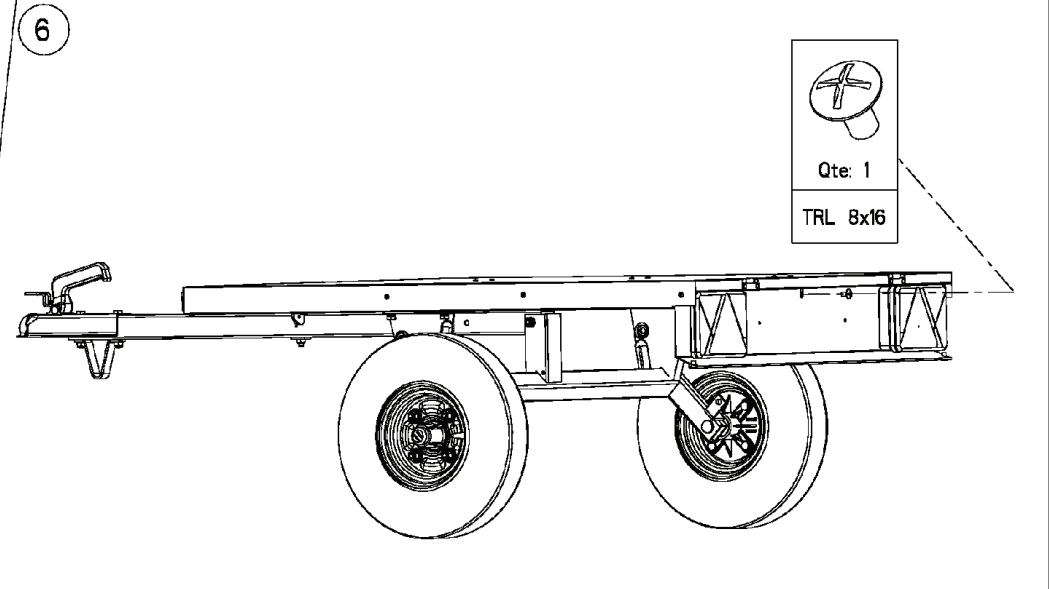
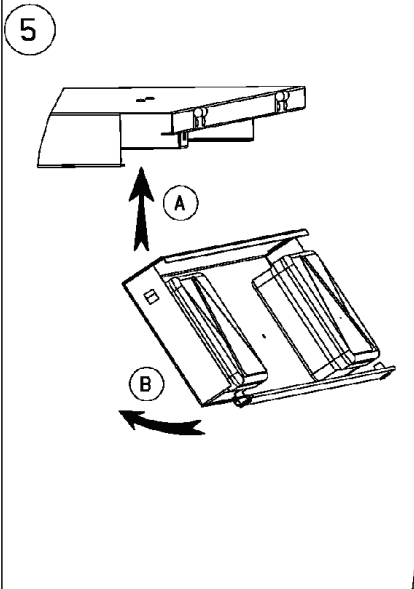
4



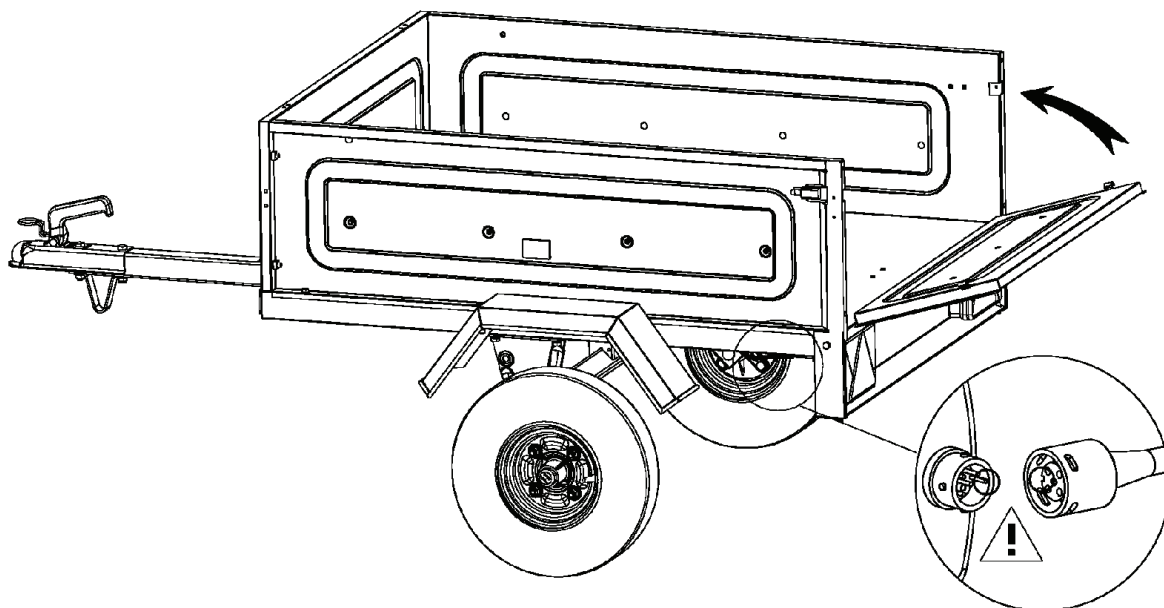
PREMONTE SUR TIMON



VERIFIER QUE LA CAISSE EST BIEN VEROUILLÉE



BLOQUER TOUTES LES FIXATIONS



UTILISATION ET ENTRETIEN - REMORQUES ERDÉ

1 - ATTELAGE

* SUR VOTRE REMORQUE : toutes les REMORQUES ERDÉ sont pourvues d'une tête d'attache de sécurité empêchant ainsi le risque de décrochage.

POUR ATTELER OU DETELER, PROCEDER COMME SUIT :

Lever à fond la poignée d'attache en actionnant en même temps la gâchette de verrouillage située sous cette poignée.

En option : il est possible d'adapter un antivol de tête d'attache.

* SUR VOTRE VOITURE : assurez vous que l'attelage monté ou que vous allez faire monter est bien compatible avec le POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC) de votre remorque.

2 - RESSERRAGE DES ECROUS

APRÈS LES 100 PREMIERS KILOMÈTRES ENVIRON RE-CONTRÔLER LES SERRAGES DES PRINCIPAUX ORGANES SUIVANTS :

* ROUES (IMPORTANT) * ESSIEU * TÊTE D'ATTACHE * FLECHE
* GARDE-BOUE

3 - MOYEURS DE ROUES

Les moyeux de roues de votre remorque sont munis de roulements "GRAISSÉS A VIE". Aucun graissage n'est à effectuer. Le graissage d'origine suffit à la **durée de vie des roulements**.

4 - BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

Votre remorque comporte une prise à sept broches dont le branchement est conforme aux NORMES EUROPÉENNES :

- * Plot n° 1 : Clignotant gauche (fil jaune ou orange)
- * Plot n° 5 : Eclairage de plaque côté droit (fil marron)
- * Plot n° 2 : Antibrouillard (fil bleu)
- * Plot n° 6 : Stop (fil rouge)
- * Plot n° 3 : Masse (fil blanc)
- * Plot n° 7 : Eclairage de plaque côté gauche (fil noir)
- * Plot n° 4 : Clignotant droit (fil vert ou violet)

5 - PRESSION DES PNEUMATIQUES

La pression des pneumatiques est **A VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT** afin d'éviter le risque d'usure anormale ou d'éclatement. (La dimension des roues de votre remorque est indiquée sur les pneumatiques)

* Roue 350x8	2,5 Bars
* Roue 135 R 13	2,5 Bars
* Roue 480/400x8	2,5 Bars
* Roue 145 R 13	2,5 Bars
* Roue 400x10	3,5 Bars
* Roue 185/70 R 13	2,5 Bars
* Roue 500x10	3,5 Bars

A CHARGE IMPORTANTE, OU POUR DE LONGS TRAJETS, IL EST NÉCESSAIRE D'AUGMENTER CES PRESSIONS D'ENVIRON 0,5 BARS

6 - CHARGEMENT

Votre chargement doit être réparti sur la remorque d'une manière uniforme en privilégiant une certaine charge sur la flèche (10% du poids environ) pour une meilleure stabilité.

Egalement, pensez à bien caler et à protéger les objets à transporter avec de la moquette, des couvertures ou de l'isorel. Vous éviterez ainsi des frottements qui pourraient les abîmer.

7 - QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Avant chaque départ, vérifiez :

- * La pression de vos pneumatiques
- * L'éclairage de votre remorque
- * Le verrouillage de l'attelage
- * Et le bon arrimage de votre chargement
- * Plaque d'immatriculation : elle doit être fixée à l'arrière et reproduire celle du véhicule tracteur jusqu'à 500 Kg de PTC.
- * Ne transportez personne dans votre remorque, même pour un tout petit trajet.
- * Pour partir en toute sécurité, munissez vous d'un antivol de tête d'attache et d'une roue de secours.

Comment entretenir votre remorque ? en la lavant régulièrement, particulièrement après avoir transporté des matières salissantes (sable, gazon, terre,...) ou corrosives (ciment, engrais,...) et après avoir roulé sur une route salée pour déneigement, le galva conservera plus longtemps son aspect d'origine.